

CRAS-DES-FOURCHES – PARCELLE N° 2607
DEMARCHE PARTICIPATIVE – SEANCE D'INFORMATION

PV DE LA SEANCE DU 24 MAI 2016

Présents : M^{me} Françoise Collarin, conseillère communale, responsable Dpt UETP
M^{me} Esther Gelso, conseillère communale, responsable Dpt ASJLE
M. Hubert Jaquier, Chef du Service UETP
M^{me} Céline Wermeille, chargée de mission, Service UETP
M^{me} Célia Marquis, stagiaire, Service UETP
M. Pierre-Alain Pavillon, Urbaplan
M. Bruno Maréchal, Urbaplan
M. Thomas Le Meur, Quotidien Jurassien
M. Pierre Chételat
M. Charles-A. Schäublin
M. Julien Crevoisier
M. Jean-Claude Prince, Sté Cartel Syndical
M. Benoît Gigandet, Sté Cartel Syndical
M. Didier Gunzinger
M. Jacques Galeuchet
M^{me} Bebeth Galeuchet
M. Marc Ribeaud
M. Adrian Schüle
M^{me} Christel Lovis
M. Michel Lovis
M. Eloi Lovis
M^{me} Marie-Louise Lovis
M^{me} François Marquis
M. Pierre-Alain Jeandupeux
M^{me} Barbara Simon
M. Michel Sauvain
M. Paivz Regulz
M. Raphaël Mülhauser
M^{me} Edith Cuttat Gyger
M. Joël Theubet
M^{me} Christine Flury
M. Alain Flury
M. Léon Tièche
M^{me} Nicole Tièche
M. Yvan Meuret
M. Olivier Simonnin
M. Serge Chételat
M. Hubert Duplain
M. Bernard Hoffer
M. Kurt Kaiser
M. Guy Henriet
M. Jean Fallot
M^{me} Anne Eschmann
M^{me} Sabine Hanser
M. Jean-Paul Miserez
M. Armand Koller
M^{me} Nadine Koller
M. Jean-Louis Imhof
M. Bernard Bron
M^{me} Magali Rohner

M^{me} Anne-Marie Vultier Mäder
M. Walter Mäder
M. Frédy Borer
M^{me} Yvonne Plumez

Excusés : M^{me} Mireille Piquerez
M. Christian Loosli
M^{me} Janine Loosli
M. Alphonse Poupon
M. Damien Christe

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET SALUTATIONS

Françoise Collarin ouvre la séance et remercie les personnes présentes au nom du Conseil communal. Elle revient notamment sur la votation populaire de 2011 concernant l'aménagement de la parcelle 2607. Elle explique que la Municipalité souhaite aujourd'hui agir avec les citoyens qui se sentent concernés par l'aménagement de ce terrain et ceci de manière concertée. Elle précise que la démarche participative se déroulera d'ici jusqu'en août au moins en collaboration avec le bureau Urbaplan. La présentation et les informations relatives à cette première séance d'information seront mises en ligne sur le site internet de la ville à l'adresse suivante :

<http://www.delemont.ch/fr/Administration/Urbanisme-environnement-travaux-publics/Demarche-participative-Cras-des-Fourches.html>

2. BREVE INTRODUCTION - CONTEXTE ET BILAN

Cf. Présentation Service UETP

Hubert Jaquier remercie les personnes présentes. Il expose la situation de la parcelle 2607 à Delémont et rappelle qu'il est nécessaire aujourd'hui de valoriser les ressources foncières à disposition à l'intérieur du territoire communal, à l'image du terrain concerné. Il précise que les intérêts du Collectif Cras-des-Fourches ont bien été compris concernant le développement futur de ce terrain communal. Il rappelle que le Conseil communal doit aussi faire une pesée des intérêts publics et privés, tel que le Collectif du Cras-des-Fourches, pour chaque projet d'aménagement à Delémont. Pour cette raison et surtout avec la révision du PAL en cours, Hubert Jaquier précise que le moment est opportun pour réaliser une concertation concernant l'avenir de la parcelle 2607.

Hubert Jaquier, après avoir souligné l'autocritique de la Municipalité, informe que l'objectif aujourd'hui pour la Commune est de travailler de manière transparente en concertation avec la population delémontaine et les riverains concernés. Dans le cadre de la révision du PAL, les groupes de travail, dont certains membres du Collectif Cras-des-Fourches font partie, ont été informés régulièrement sur le changement de zone possible de la parcelle 2607. Hubert Jaquier précise que le travail avec Urbaplan permet d'avoir des interlocuteurs neutres dans les discussions sur l'aménagement de la parcelle concernée.

3. DEMARCHE PARTICIPATIVE – URBAPLAN

Cf. Présentation Urbaplan

Pierre-Alain Pavillon rappelle différents éléments qui caractérisent la parcelle et ses alentours (diversité des habitations, zone verte, place de jeu, etc.). En définissant l'état existant et en combinant les principes du Plan directeur communal, il note que cela permet de définir les données de bases pour discuter du futur aménagement du terrain concerné. Les données de base permettront de travailler sur les formes et l'implantation du bâti sur la parcelle concernée. Pierre-Alain Pavillon explique que la définition des règles/principes concernant la zone seront à définir avec les habitants concernés. Il rappelle qu'on ne part pas d'une feuille totalement blanche mais avec des données de bases (dont : les intérêts du Collectif Cras-des-Fourche de 2011). Cette démarche participative se fera en quatre temps, à savoir une première séance d'information (24 mai), un premier atelier (7 juin), un deuxième atelier (fin juin, date à convenir avec le comité consultatif) et une seconde séance d'information en août/septembre qui fera office de synthèse des deux ateliers.

Le comité consultatif constitué, il sera divisé en plusieurs groupes de travail qui étudieront les possibles scénarios d'aménagement de la parcelle et fixeront des grands principes à respecter. Pierre-Alain Pavillon explique que chaque groupe travaillera sur des planches en lien avec des thématiques différentes et essentielles à la définition de conditions-cadre concernant la parcelle (mobilité, paysage et espaces publics, programmes et formes bâties).

Il rappelle la suite de la démarche après la présente séance : les inscriptions au comité consultatif peuvent directement se faire après la séance ou auprès d'Urbaplan. La présentation avec les adresses électroniques d'Urbaplan se trouveront sur le site internet de la ville de Delémont. Les inscriptions sont possibles avec l'objet « Cras-des-Fourches » jusqu'au 3 juin.

Françoise Collarin remercie les experts d'Urbaplan et ouvre la discussion.

4. DISCUSSIONS

Kurt Kaiser pense que la démarche participative ne permet pas de régler toutes les problématiques concernant la parcelle 2607 et notamment en deux séances seulement (il cite notamment la question de la définition d'un « loyer modéré »). Hubert Jaquier explique que l'expérience a déjà montré que deux séances sont suffisantes pour élaborer des grands principes. Il ajoute que si en août les résultats ne sont pas satisfaisants, il y aura possibilité de faire de nouvelles séances, notamment dans le cadre de la consultation relative au nouveau plan de zones.

Esther Gelso rappelle qu'un loyer modéré est défini comme loyer « non spéculatif », c'est-à-dire qu'il est au prix arrêtant quand il est porté par des coopératives. Hubert Jaquier ajoute que ce ne sont pas des logements sociaux mais que ces logements à loyer modéré peuvent accueillir des personnes âgées, par exemple.

Christel Lovis demande le pourcentage de logements à loyer modéré convenu pour la parcelle 2607. Hubert Jaquier explique que le pourcentage sera justement défini lors des ateliers mais devrait être majoritaire.

Bernard Hoffer demande si la votation prévue en 2017 à propos du Plan de zones et du Règlement communal sur les constructions concernera le quartier du Cras-des-Fourches ou Delémont. Hubert Jaquier précise que la votation concernera la totalité de la ville de Delémont. La plupart des secteurs ont déjà été revus et sont travaillés en parallèle avec les groupes de travail (GAPAL, GTPDU, etc.). Le secteur du Cras-des-Fourches est particulier car il est en lien avec la votation de 2011.

Joël Theubet demande si les remarques de la première consultation en 2011 seront prises en compte lors de la démarche participative. Hubert Jaquier explique que les remarques seront incluses dès le premier atelier dans les données de base d'Urbaplan.

Barbara Simon demande pourquoi la Municipalité consulte la population si par la suite elle modifie les remarques de la population. Elle demande aussi si la Commune a connaissance des logements vacants à Delémont. Elle s'interroge également sur les éventuels logements prévus pour les personnes âgées sur la parcelle 2607 car elle pense que cela n'est pas très judicieux pour les déplacements des personnes âgées.

Hubert Jaquier expose qu'à Delémont il n'y a pas beaucoup de logements vacants. Il souligne qu'il y aura un réel besoin en logements pour seniors selon l'évolution démographique de la ville. Concernant les déplacements, Hubert Jaquier précise qu'un développement de l'offre en transports publics (ligne 2) est en cours d'étude pour répondre aux éventuels besoins en déplacement de la population et des personnes âgées de ce secteur de la ville. De plus, il signale que le Canton souhaite réduire les lits d'EMS ou en tout cas ne pas les augmenter en favorisant les logements adaptés et protégés pour les personnes âgées. L'objectif à long terme serait que les seniors restent le plus longtemps possible dans leur logement. Hubert Jaquier précise aussi qu'il ne faudrait pas non plus stigmatiser les personnes âgées en les regroupant dans un seul endroit de la ville.

Hubert Jaquier rappelle qu'il y a eu différentes interprétations du refus du changement de zone en 2011. Il précise que les changements qui vont intervenir concernant la parcelle 2607 sont possibles aujourd'hui car tout le monde n'était pas opposé à un aménagement de la parcelle en 2011. Il y a donc la possibilité de discuter des modalités possibles sur cette zone. Hubert Jaquier rappelle qu'il est nécessaire de valoriser les ressources foncières à l'intérieur du territoire communal et de densifier de manière concertée afin d'éviter le mitage du territoire, conformément à la LAT en vigueur.

Pierre-Alain Jeandupeux demande ce qu'il en est du trafic motorisé le long de la Montée-des-Pâturages. Hubert Jaquier informe que des analyses ont été effectuées par un bureau spécialisé qui recommande des mesures de modération, sujet qui sera discuté.

Barbara Simon demande comment le Service UETP réalise ces statistiques sur les logements vacants. Hubert Jaquier explique que les statistiques se basent sur la consultation des annonces, sites internet et agences de Delémont.

Adrian Schüle est satisfait de la suite donnée aux votations de 2011 et de la démarche participative entreprise par la Commune.

Alain Flury demande si la Commune est propriétaire des écoles dans le quartier du Cras-des-Fourches. La commune est propriétaire du pavillon des Moissons et locataire pour deux classes. Hubert Jaquier explique que les besoins en nouvelles structures scolaires se concentreront sur le Gros-Seuc, les Arquebusiers, les Traversins et le Château. Il n'y a pas de futurs besoins dans le quartier du Cras-des-Fourches, cela a été discuté avec les directeurs des écoles de Delémont.

Alain Flury demande si la Commune a pensé à un renouvellement de la population dans le quartier du Cras-des-Fourches. Hubert Jaquier rappelle que la part des individus de 65 ans et plus va progressivement augmenter de 40% d'ici 2040 selon OFS. Il est donc nécessaire de continuer à développer des structures d'accueil pour la population de cette tranche d'âge à l'avenir. Hubert Jaquier ajoute que la part des 20 à 65 ans devrait à l'inverse diminuer dans le Jura. La part des 0 à 19 ans ne va pas augmenter non plus selon les statistiques suisses. Selon ces analyses, cela montre qu'il n'y aura donc pas de besoins importants en locaux scolaires pour le quartier du Cras-des-Fourches.

Esther Gelso ajoute qu'il faut également optimiser les sites scolaires en les regroupant au maximum afin de ne pas engendrer trop de déplacements des écoles vers les halles de gymnastique de la ville notamment.

Christel Lovis demande s'il existe déjà des projections en termes d'augmentation de la population dans le quartier du Cras-des-Fourches. Hubert Jaquier explique que cela va dépendre de la densité fixée lors des ateliers. L'indice minimal fixé sera de 0.4, ce qui peut représenter environ une trentaine de logements possibles. Bruno Maréchal souligne que les 10'000 m² de la parcelle ne seront évidemment pas entièrement utilisés pour réaliser du logement.

Sabine Hauser expose que, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'obésité en Suisse, les enfants pratiquent une heure de gymnastique en plus par semaine. Elle demande s'il serait possible d'aménager une halle de gymnastique sur la parcelle. Hubert Jaquier informe que le besoin en halles de gymnastique est bien avéré à Delémont. Esther Gelso explique que le quartier du Cras-des-Fourches n'est pas un endroit approprié car cela engendrerait une augmentation des déplacements automobiles pour amener et venir chercher les enfants. Hubert Jaquier ajoute que l'idée est plutôt de centraliser les halles de gymnastique selon les discussions avec les directeurs des écoles de Delémont, dans le bas de la ville, quartier de la gare.

Bernard Hoffer signale que le deuxième atelier se fera pendant l'été lorsque la plupart des personnes sont en vacances. Hubert Jaquier précise que la date du deuxième atelier de la démarche sera fixée selon les disponibilités des membres du comité consultatif, avant les vacances scolaires si possible.

Adrian Schüle demande s'il pourrait y avoir un commerce au vu de la fermeture récente du magasin d'alimentation du quartier. Hubert Jaquier est d'avis qu'il pourrait effectivement y avoir un commerce mais cela reste un choix privé du partenaire concerné.

Christine Flury revient sur l'éventuel changement de la contre-allée de la rue des Moissons et demande s'il serait possible de maintenir les places de parc car il y a beaucoup de parents qui viennent chercher leurs enfants en voiture à cet endroit. Pierre-Alain Pavillon explique qu'il n'y a aucun a priori sur l'aménagement de la contre-allée des Moissons et que cela sera un sujet de discussion lors des futurs ateliers.

5. PROCHAINE SEANCE ET DIVERS

L'atelier 1 est fixé le **7 juin 2016 à 17h30** au pavillon de l'école primaire des Moissons. Les membres du comité consultatif recevront une invitation par e-mail.

Françoise Collarin remercie les personnes présentes au nom du Conseil communal et rappelle que les inscriptions au comité consultatif sont ouvertes jusqu'au 3 juin dernier délai.

La séance est levée à 18h50 avec applaudissements et remerciements.

SERVICE DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES TRAVAUX PUBLICS

Célia Marquis, UETP
Relu par Hubert Jacquier